

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AVRIL 2016

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil **seize**, le **5 avril** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Trumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire.

Date de la convocation : **29 mars 2016**

Etaient présents Mmes et Ms les Conseillers Municipaux : Martine LOBIN, Philippe DESJARDINS, Margarita ALVAREZ, Catherine GARCIA, Mathias PAPON, Jérôme AUDEBEAU, Séverine DUPONT, Martine MOMMELE, Gisèle MOTTIER, Christian LOUSSERT, Séverine PAREDES, Michel BONNELLE, Virginie LABASQUE Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Jérôme DA SILVA DE FREITAS donne pouvoir à Séverine PAREDES

Secrétaire de séance : **Margarita ALVAREZ**

Madame le Maire consulte le Conseil Municipal pour l'approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

07/16 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A LA MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'EGLISE

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Vu la délibération du 3 avril 2015 créant l'autorisation de programme / crédit de paiement pour les travaux de restauration de l'église répartissant comme suit les dépenses et les recettes,

Dépenses :

Projet		Opération	AP total TTC
Restauration de l'Eglise		90- Eglise	995 914,74
Année	Autorisations de programme HT	Autorisations de programme TTC	Crédits de paiement TTC
2015	270 000,00	324 000,00	324 000,00
2016	210 000,00	252 000,00	252 000,00
2017	175 000,00	210 000,00	210 000,00
2018	174 928,95	209 914,74	209 914,74
Total	829 928,95	995 914,74	995 914,74

Recettes :

Année	Subvention Conseil Général	Subvention DRAC	Autofinancement
2015	81 000,00	108 000,00	135 000,00
2016	63 000,00	84 000,00	105 000,00
2017	0,00	70 000,00	140 000,00
2018	0,00	69 971,58	139 943,16
Total	144 000,00	331 971,58	519 943,16

Considérant que l'appel d'offre et le choix des entreprises seront effectués au cours de l'année 2016, et que par conséquent les travaux n'ont pas commencé ;

Considérant que la base transmise à la DRAC pour demande de subvention relative à la tranche ferme, comporte un coût additionnel estimatif de 25.000 € HT pour le CSPS (Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé, mission rendue obligatoire par la loi) et une estimation pour aléas et révision de prix ;

Considérant que l'assiette subventionnable ainsi transmise de 600.319 € HT, a été acceptée par la DRAC, à hauteur de 40%, soit une subvention de 240.128,00 € pour la tranche ferme ;

Considérant que sur l'opération d'investissement n° 67, ouverte au titre des honoraires de maîtrise d'œuvre, il reste à réaliser la somme de 21.833,31 € au titre du suivi des travaux par l'architecte ;

Il convient de réajuster les autorisations de programme et de crédits de paiement pour cette opération et de proroger de deux années cette opération afin d'en lisser sur le temps une réalisation soutenable pour la commune :

Le Montant global de l'autorisation de paiement modifié est de 1.082.798,94 TTC soit 902.332,45 € HT et intègre toujours les trois tranches de l'opération de restauration de l'église :

Année	Autorisation de Programme HT	Autorisation de Programme TTC	Crédits de Paiement TTC
2016	83.333,34	100.000,00	100.000,00
2017	250.000,00	300.000,00	300.000,00
2018	248.790,91	298.549,09	298.549,09
2019	234.548,60	281.458,32	281.458,32
2020	85.659,60	102.791,53	102.791,53
Total	902.332,45	1.082.798,94	1.082.798,94

Il convient également de réajuster les recettes prévisionnelles. L'opération étant financée par la DRAC, le Conseil Départemental et la commune.

Année	Subvention DRAC	Subvention Conseil Départemental	Part communale
2016	40.000,00	25.000,00	35.000,00
2017	100.064,00	59.500,00	140.436,00
2018	100.064,00	59.500,00	138.985,09
2019	70.000,00	58.600,00	152.858,32
2020	22.000,00	21.400,00	59.391,53
Total	332.128,00	224.000,00	526.670,94

Après examen, la commission des finances en date du 29 mars 2016,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- a adopté le montant de l'autorisation de programme et sa nouvelle répartition
- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération

08/16 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A UNE AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR LA COMMISSION DES JEUNES

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que Madame Séverine DUPONT, conseillère municipale a effectué sur ses propres deniers des achats pour le Noël des enfants organisé par la Commission des Jeunes.

Elle propose de voter une délibération autorisant le remboursement à titre exceptionnel de ces dépenses.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise à titre exceptionnel le remboursement des 207.40 € engagés par Madame Séverine DUPONT pour la Commission des Jeunes.

09/16 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Philippe DESJARDINS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	section de fonctionnement	276 070.22	368 156.77	92 086.55
	section d'investissement	517 202.59	386 682.17	-130 520.42
Reports des exercices précédents	section de fonctionnement		47 714.89	47 714.89
	section d'investissement		25 284.99	25 284.99
Total réalisations + reports		793 272.81	827 838.84	34 566.03
Restes à réaliser à reporter de l'année n-1	section de fonctionnement			0.00
	section d'investissement	618 552.37	744 132.65	125 580.28
	total des restes à réaliser	618 552.37	744 132.65	125 580.28
Résultat cumulé	section de fonctionnement	276 070.22	415 871.66	139 801.44
	section d'investissement	1 135 754.96	1 156 099.83	20 344.87
	total cumulé	1 411 825.18	1 571 971.49	160 146.31

10/16 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015**Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11/16– OBJET : DELIBERATION PREALABLE A L’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE 2015

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Après reprise du déficit d’investissement de 2015 de 105 235,43 € (130 520,42 € - l’excédent d’investissement des exercices précédents reporté de 25 284,99 €), la section d’investissement du budget primitif 2016, réclame 95 000,00 € de recettes pour être équilibré.

Il est proposé de couvrir les 95 000,00 € résultant de la reprise du déficit antérieur en prélevant une somme du même montant sur l’excédent de fonctionnement 2015 plus le report des exercices précédents de fonctionnement, et en l’affectant en recette de la section d’investissement. Le solde de l’excédent de fonctionnement 2015 plus report (92 086,55 € + 47 714,89 € – 95 000,00 € = 44 801,46€) est quant à lui inscrit en résultat de fonctionnement reporté.

Cette opération se traduit par les écritures suivantes :

- Reprise du déficit de la section d’investissement 2015 de 105 235,43 € à l’article 001 en dépense de la section d’investissement du BP 2016.
- Inscription de 95 000,00 € à l’article 1068 en recette d’investissement.
- Reprise de l’excédent de fonctionnement de 44 801,46 € à l’article 002 résultat de fonctionnement reporté.

Il est donc proposé au conseil d’approuver cette affectation.

12/16 – OBJET : RECONDUCTION DE LA PRIME DE FIN D’ANNEE POUR L’ENSEMBLE DES EMPLOYES ET DE L’INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L’EGLISE POUR L’ADJOINT TECHNIQUE

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Vu l’obligation de décider chaque année de reconduire ou non la prime de fin d’année correspondant à 60 % du salaire brut du mois de décembre de l’année en cours versée aux employés municipaux et l’indemnité de gardiennage de l’église versée à l’adjoint technique selon un barème communiqué chaque année par les services de l’Etat ;

Vu la demande présentée par Martine LOBIN à l’occasion du vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal décide de reconduire l’ensemble des primes versées en 2015 pour l’année 2016.

13/16 – OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
011	Charges à caractère général	72 860	0	76 150	76 150	76 150
012	Charges de personnel	71 936.40	0	69 830	69 830	69 830
014	Atténuation de produits	45 297	0	45 084	45 084	45 084
65	Autres charges de gestion courante	132763.33	0	153 200	153 200	153 200
Total des dépenses de gestion courante		322856.73	0	344 264	344 264	344 264
66	Charges financières	3 400	0	3 200	3 200	3 200
68	Dotations aux provisions	60 038.12	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 574.04	0	28 065.46	28 065.46	28 065.46
Total des dépenses réelles de fonctionnement		393 868.89	0.00	375 529.46	375 529.46	375 529.46
TOTAL		393 868.89	0.00	375 529.46	375 529.46	375 529.46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0
---	----------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	375 529.46
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
70	Produit des services	21 100.00	0	9 000	9 000	9 000
73	Impôts et taxes	189 438.13	0	169 228	169 228	169 228
74	Dotations et participations	132 615.87	0	149 500	149 500	149 500
75	Autre produits de gestion courante	3 000.00	0	3 000	3 000	3 000
Total des recettes de gestion courante		346 154.00	0	330 728.00	330 728.00	330 728.00
TOTAL		346 154.00	0.00	330 728.00	330 728.00	330 728.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	44 801.46
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	375 529.46
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
Total des opérations d'équipement		547 595.60	145 061.24	227 300	227 300	372 361.24
16	Remboursement d'emprunts	4 250	0	4 500	4 500	4 500
020	Dépenses imprévues invest.	35 150.18	0	6 334.02	6 334.02	6 334.02
Total des dépenses financières		39 400.18	0.00	10 834.02	10 834.02	10 834.02
45	Total des opérations pour le compte de tiers	937 525.21	473 491.13	0.00	0.00	473 491.13
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		1 524 520.99	618 552.37	238 134.02	238 134.02	856 686.39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	105 235.43
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	961 921.82
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
13	Subvention d'investissement	248 066.17	21 036	110 350	110 350	131 386
Total des recettes d'équipement		248 066.17	21 036	110 350	110 350	131 386
10	Dotations Fonds divers	4 170.07	0	12 439.17	12 439.17	12 439.17
1068	Réserves Excédents de fonctionnement	0.00	0	95 000	95 000	95 000
Total des recettes financières		4 170.07	0	107 439.17	107 439.17	107 439.17
Total des opérations pour le compte de tiers		1 246 999.74	723 096.65	0.00	0.00	723 096.65
TOTAL		1 499 235.98	744 132.65	217 789.17	217 789.17	961 921.82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	961 921.82
---	-------------------

14/16 – OBJET : VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux appliqués aux bases notifiées et révisées par les services fiscaux en 2016 et de fixer les taux de la commune comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit
Taxe d'habitation	482 300 €	14.08 %	67 908 €
Foncier bâti	306 700 €	17.41 %	53 396 €
Foncier non bâti	89 700 €	34.86 %	31 269 €
CFE	23 200 €	22.44 %	5 206 €
Total	901 900 €		157 779 €

15/16 – OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention de 4 000 € au budget du CCAS pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la somme de 4 000 € au budget du CCAS.

16/16 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Mesdames MOTTIER et MOMMELE membres de la VMEH s'abstiennent pour leur association.

Les principes ayant guidé les discussions en vue d'attribuer les subventions ont été les suivants :

- Implication de l'association dans la vie de la commune que ce soit par son rayonnement à l'extérieur de la commune, sur les évènements communaux, etc...
- Sa capacité à rassembler des Trumillois dans la vie de l'association,
- La condition que les associations subventionnées concernent des domaines diversifiés : culture, activités sportives, loisirs, sociales, d'entraide, d'information...

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Désignation	Montants
Art en chemin	300 €
Club Léo Lagrange	1 000 €
Etoile Sportive Ormoy / Duvy	100 €
MJC – Participation suivi contrat Enfance et Jeunesse	150 €
Office de tourisme – Participation financière au Festival des 35 clochers	140 €
Les Perles de Trumilly	400 €
Radio Valois en Multien	70 €
Envol	40 €
VMEH	300 €
TMF	200 €
Total	2 700€

Pour un total de 2 700 € et d'inscrire la dépense à l'article 6574 de la section de fonctionnement, et autorise Madame le Maire à verser ces subventions.

17/16 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET A MME DE DOMENICO SYLVIE TRESORIERE

Votants : 14 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 8

Vu l'article 97 de la loi 82.213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer des indemnités de conseil et de budget.
- que l'indemnité de conseil et de budget sera calculée selon des règles définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Madame Sylvie DE DOMENICO, receveur municipal de Crépy-en-Valois.

DIVERS

Madame Virginie LABASQUE prend la parole concernant la brocante organisée par le Club Léo Lagrange le 8 mai 2016 à Trumilly. Elle fait remarquer que des habitants de Trumilly sont à l'origine du succès grandissant de la brocante, et qu'il lui semble anormal qu'ils n'aient plus droit à des mètres gratuits comme par le passé, surtout pour les enfants.

Elle souhaite interpeller l'ensemble du conseil à ce sujet et les inviter à réfléchir en vue de demander pour l'année prochaine une compensation de la mise à disposition gracieuse du terrain telle que la continuité des mètres gratuits pour les Trumillois (voir même un seul), dans cette optique de négociation elle rappelle que, tout comme la salle des fêtes, le terrain municipal avait une valeur marchande.

Madame Virginie LABASQUE précise également avoir conscience de l'implication du Club Léo Lagrange au sein de la vie de notre village, et qu'un dialogue doit être instauré avec sa Présidente.

Ce sujet sera débattu lors d'une prochaine réunion.

Madame Séverine PAREDES demande à ce que lors de l'étude du budget 2017, il soit envisagé une augmentation des primes du personnel.

La séance est levée à 22h34.